

Association « Wallah We Can »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31-12-2022

SW Expertise et Audit

Sommaire

	Page
I- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	3
II- ETATS FINANCIERS	7
III- NOTES AUX ETATS FINANCIERS	12

**I- RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Association « Wallah We Can »
Rapport du commissaire aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Monsieur le Président de l'association « Wallah We Can »,

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée et en application des dispositions du décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011 relatif aux associations, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'association « Wallah We Can » qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2022, l'état des produits et charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir un total des actifs nets de 59 788 DT, y compris un résultat déficitaire de 2 062 DT et un total net de la situation financière de 80 955 Dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences des réserves décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des produits et charges et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve :

- Notre mission d'audit n'ayant pris effet qu'au titre de la situation arrêtée au 31 décembre 2022, les chiffres relatifs aux périodes antérieures et indiqués dans les états financiers à titre comparatif, n'ont pas été soumis à notre examen. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur la validité de ces chiffres comparatifs.

3. Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe au bureau directeur.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si,

à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités du bureau directeur pour les Etats Financiers

Le bureau directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est au Bureau directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux Bureau directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau directeur, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau directeur du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au Bureau directeur notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes de la profession aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation régissant les associations.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2022

SW Expertise et Audit

Tunis, le 05 Juin 2023

Nabil Zribi



SW Expertise et Audit
A 3-8 Immeuble Express
Centre Urbain Nord
RF : 1565704 X/A/M/000
Tel : 71 947 377

III - Etats financiers

Bilan

Etat des charges et produits

Etat des flux de trésorerie

Notes aux Etats financiers

ASSOCIATION WALLAH WE CAN
BILAN
Arrêté au 31 décembre 2022
(exprimé en Dinars)

Rubrique		31/12/2022	31/12/2021	Variation
Actifs Courants	Notes	71 040	65 212	5 828
Liquidités et équivalents de liquidité	1	71 040	65 212	5 828
Placements et autres actifs financiers		0	0	0
Autres actifs courants		0	0	0
Créances et comptes rattachés		0	0	0
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0	0	0
Actifs Non Courants	Notes	9 915	0	9 915
Autres actifs non courants		0	0	0
Immobilisations Incorporelles		0	0	0
Amortissements Immobilisations Incorporelles		0	0	0
		0	0	0
Immobilisations Corporelles		9 997	0	9 997
Amortissements Immobilisations corporelles		-82	0	-82
	2	9 915	0	9 915
Immobilisations Financières		0	0	0
Total des Actifs		80 955	65 212	15 743

ASSOCIATION WALLAH WE CAN
BILAN
Arrêté au 31 décembre 2022
(exprimé en Dinars)

Rubrique	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0	0
Autres passifs courants	3	9 935	2 910	7 025
Fournisseurs et comptes rattachés	4	11 232	452	10 780
Provisions		0	0	0
Autres passifs non courants		0	0	0
Total des Passifs		21 167	3 362	17 805
Excédents ou déficits reportés		61 850	8 054	53 796
Actifs nets avant Excédent ou déficit de l'exercice		61 850	8 054	53 796
Excédent ou déficit de l'exercice		-2 062	53 796	-55 858
Total des actifs nets	5	59 788	61 850	-2 062
Total des passifs et des actifs nets		80 955	65 212	15 743

ASSOCIATION WALLAH WE CAN
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
Arrêté au 31 décembre 2022
(exprimé en Dinars)

Rubrique	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Cotisations des adhérents		0	0	0
Revenus des activités et des manifestations		0	0	0
Autres apports	6	299 600	393 375	-93 775
Total Produits		299 600	393 375	-93 775
Achats consommés de fournitures et d'approvisionnements	7	82 235	108 960	-26 725
Charges du personnel	8	134 851	25 903	108 948
Dotations aux amortissements et provisions		82	0	82
Autres charges courantes	9	84 956	204 716	-119 760
Charges financières nettes		0	0	0
Autres pertes/gains		-462	0	-462
Total charges		301 663	339 579	-37 916
Excédent des produits sur les charges		-2 062	53 796	-55 858

ASSOCIATION WALLAH WE CAN
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
 Arrêté au 31 décembre 2022
 (exprimé en Dinars)

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents	0	0	0
Encaissement des revenus des activités et manifestations	0	0	0
Encaissement des subventions de fonctionnement	0	0	0
Encaissement d'autres revenus et apports	299 600	393 375	-93 775
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-82 235	-45 958	-36 277
Décaissement des rémunérations versées au personnel	-134 851	-25 903	-108 948
Autres Décaissement des activités courantes	-66 689	-266 558	199 869
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	15 825	54 956	-39 131
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-9 997	0	-9 997
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	0	0	0
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-9 997	0	-9 997
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
Encaissement des dotations	0	0	0
Encaissement des subventions d'investissement	0	0	0
Encaissement provenant des emprunts	0	0	0
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0	0
Variation de trésorerie	5 828	54 956	-49 128
Trésorerie au début de l'exercice	65 212	10 256	54 956
Trésorerie à la clôture de l'exercice	71 040	65 212	5 828

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association WALLAH WE CAN est une association à but non lucratif créée en 2012.

WALLAH WE CAN développe des solutions entrepreneuriales et environnementales pour répondre aux problématiques sociales liées à l'enfance. C'est à travers 4 projets que l'association garantit aux enfants 5 droits, reconnus comme fondamentaux : droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'épanouissement et droits à la protection physique et juridique.

WALLAH WE CAN souscrit aux objectifs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, qui précise notamment que chaque enfant a droit à :

- **La santé** : repas équilibrés, eau potable, douches régulières, consultations médicales et protections hygiéniques pour les jeunes filles.
- **L'éducation** : accompagnement scolaire grâce à des solutions de e-learning ainsi qu'un soutien financier pour les élèves en risque d'abandon scolaire.
- **La protection physique et juridique** : ateliers de prévention contre toutes formes de violences, mise à disposition d'experts auprès des enfants victimes (psychologues, avocats).
- **L'épanouissement** : garantir des expériences éducatives, ludiques et pédagogiques. Cela grâce à des clubs animés par des jeunes diplômés de la région.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Référentiel comptable, principes et méthodes comptables

1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de l'association « Wallah We Can » a été établis conformément à la norme comptable tunisienne NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif

Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers de l'association « Wallah We Can » ont été élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- La convention de l'entité ;
- La convention de l'unité monétaire ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de réalisation de revenu ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de l'objectivité ;
- La convention de la permanence des méthodes ;
- La convention de l'information complète ;
- La convention de prudence ;
- La convention de l'importance relative ;
- La prééminence du fond sur la forme.

1.2. Unité monétaire

Les états financiers de la société ont été établis en Dinar Tunisien.

1.3. Exercice social

Les présents états financiers clos le 31 Décembre couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux prévus par la législation fiscale en vigueur.

3- Comptabilisation des sommes versés par les bailleurs de fonds

Les sommes reçus par les bailleurs de fonds et affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont rapportés aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatés les charges d'amortissement relative à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissements.

Les sommes reçus auprès des bailleurs de fonds et affectées à des charges reportées sont constatés aux passifs à titre d'apports reportés puis transférés en résultats au moment de la constatation des charges correspondantes.

4- Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'association n'est intervenue entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers

1. Les liquidités et équivalents de liquidité :

Au 31 décembre 2022, les autres passifs courants accusent un solde de 71 040 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Banques	70 813	62 713	8 100
Caisse	227	2 499	-2 272
Total	71 040	65 212	54 956

2. Les Immobilisations corporelles et incorporelles :

Au 31 décembre 2022, les immobilisations corporelles et incorporelles accusent un solde de 9 915 DT et se détaille comme suit :

Désignation	VB 01/01/2022	Acquisitions	VB 31/12/2022	AMT 01/01/2022	Dotation 31/12/2022	AMT 31/12/2022	VCN
Logiciels	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Matériel Informatique	0	0	0	0	0	0	0
Equipements de Bureaux	0	0	0	0	0	0	0
Inst. Générale Agence et Aménagement	0	9 997	9 997	0	82	82	9 915
Matériel de Transport	0	0	0	0	0	0	0
Matériel et Outillage industriel	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations corporelles	0	9 997	9 997	0	82	82	9 915
Total	0	9 997	9 997	0	82	82	9 915

3. Les autres passifs courants

Au 31 décembre 2022, les autres passifs courants s'élèvent à 9 935 DT. Le tableau de mouvements des actifs nets se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
RS / Achats	86	1 017	-931
Receveur de finances	1 633	191	1 443
CNSS	8 216	1 702	6 513
Total	9 935	2 910	7 025

4. Les fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2022, les comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 11 232 DT. Le tableau de mouvements des actifs nets se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs Divers	0	452	-452
Apllo Prod	750	0	750
Donec	4 999	0	
Khamessi Kamel	1 650	0	
Sté Joulissa	3 000	0	
Prod 911	833	0	833
Total	11 232	452	1 131

5. Actifs Net

Au 31 décembre 2022, les charges du personnel accusent un solde de 59 788 DT. Elles se détaillent comme suit :

	Apports affectés à des immobilisations	Excédents ou déficits reportés	Excédents ou déficits de l'exercice	Total Général
Solde au 31/12/2021	-	-	-	-
Apports reçus affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Résorption des apports affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Total Apports affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Excédent de l'exercice précédent 2021	-	61 850	-	-
Excédent de l'exercice 2022	-	-	-2 062	-
Solde au 31/12/2022	-	61 850	-2 062	59 788

6. Les Autres apports

Au 31 décembre 2022, les autres apports accusent un solde de 299 600 DT et représentent la Quote-Part des sommes reçues auprès des bailleurs de fonds et qui sont affectées aux charges de l'exercice 2022. L'affectation de ces charges sur les différents projets se présente dans le tableau suivant :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
DON Autre Projet	245 068	361 984	-116 916
DON Projet Fernana	54 533	31 391	23 142
Total	299 600	393 375	-93 775

7. Les Achats consommés de fournitures et d'approvisionnement

Au 31 décembre 2022, les achats consommés de fournitures et d'approvisionnement s'élèvent à 82 235 DT. Et se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
ACHATS NON STOCKES DE MP ET FOURNITURES	13 268	28 242	-14 973
ACHAT CONSOMMABLE	22 488	2 336	20 152
ACHAT FOURNITURES FERNENA	10 843	0	10 843
ACHAT NON STOCKE FERNENA	27 270	15 380	11 890
ACHAT DE MARCHANDISE	8 364	63 002	-54 637
Total	82 235	108 960	-26 725

8. Charges du personnel

Au 31 décembre 2022, les charges du personnel s'élèvent à 134 851 DT. Et se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
MASSE SALARIALE	83 613	24 786	58 827
AUTRES PRIMES	15 362	0	15 362
INDEMNITE DE STAGE	22 993	0	22 993
CNSS PATRONALE	12 577	1 085	11 491
ACCIDENT DE TRAVAIL	307	22	285
Total	134 851	25 893	108 958

9. Autres charges courantes

Au 31 décembre 2022, les autres charges courantes s'élèvent à 84 956 DT. Et se présente comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
ACHAT ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE	39 816	41 734	-1 918
SONEDE	1 297	0	1 297
steg sonede	145	0	145
CARBURANT	975	651	324
FRAIS DE DOMICILIATION	6 258	536	5 722
LOCATION MATERIEL	1 666	15 231	-13 565
ENTRETIEN ET REPARATION	4 200	0	4 200
ASSURANCE	74	622	-548
REMUN D INTERMEDIAIRE ET HONOR	7 299	66 191	-58 892
FRAIS D HEBERGEMENT	670	39 059	-38 389
FRAIS DE DEPLACEMENT	20 559	39 852	-19 293
FRAIS DE COMMUNICATION	115	0	115
FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICAT	20	0	20
SERVICE BANCAIRES ET ASSIMILES	1 068	752	316
FOPROLOS	769	65	705
DROIT DE TIMBRE/ACHAT	10	4	6
MUNIMUM DE PERCEPTION	15	20	-5
Total	84 956	204 716	-119 760